

Aux Sénateurs de l'Isère

Eybens, le 2 février 2015

Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a été adoptée en 1^{ère} lecture par les députés. Or, nous constatons qu'elle n'est pas encore inscrite au calendrier du Sénat. C'est pourquoi, nous insistons sur l'urgence que représente pour nous ce vote par les Sénateurs.

Membres de Syndicats et d'Associations représentant les usagers, nous nous préoccupons de la qualité de vie des retraités, des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs familles.

Nous avons suivi avec attention l'élaboration de ce texte de loi, nous avons proposé des amendements dans nos champs d'activités spécifiques, nous avons interpellé les Ministres concernés ainsi que les parlementaires de l'Isère.

Il s'agit pour le Gouvernement de répondre à une demande forte et unanime de nos concitoyens d'anticiper les conséquences du vieillissement. Ce texte de Loi s'articule autour de 3 grands axes : Anticiper, Adapter la société et Accompagner les personnes en perte d'autonomie, autant d'objectifs ambitieux qui concernent toute la société.

En effet, « les personnes âgées de soixante ans et plus, au nombre de 15 millions aujourd'hui, seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Les Français âgés de soixante-quinze ans et plus (5,7 millions en 2012) seront 12 millions en 2060. Et le nombre des plus de quatre-vingt-cinq ans va quasiment quadrupler, passant de 1,4 million aujourd'hui à 5,4 millions en 2060 ».

C'est donc avec impatience que nous attendions la mise en œuvre pleine et entière de ce projet de loi. Il viendra préparer la Société aux bouleversements liés au vieillissement d'un grand nombre de ses citoyens par des propositions dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement de l'habitat, de la formation des professionnels de l'aide et du soin, du soutien des familles... La loi prévoit également d'apporter des réponses aux problèmes liés à la dépendance, à l'accompagnement humain, au soutien financier avec la revalorisation de l'APA en particulier.

Nous avons donc enregistré avec surprise voire un réel mécontentement le report de l'examen de cette loi dans le calendrier des réformes à venir.

Notre déception est à la mesure des espoirs que ce texte avait suscités.

Nous insistons pour que le passage de cette loi devant le Sénat soit fixé dans les meilleurs délais. Nous comptons sur l'intérêt que vous voudrez bien lui porter pour rendre possible et définitif son vote par le Parlement ainsi que la mise en œuvre des décrets d'application.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le collectif
Jacqueline Chapuis, Présidente d'Alertes

